

L'ADMISSION

Il n'est pas nécessaire de disposer d'une notification de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) pour être accompagné par le DALIAA.

Le dispositif peut venir en complément ou en relais d'un accompagnement médico-social.

La personne concernée est actrice de la demande d'admission et peut être accompagnée par son entourage. Elle doit avoir entre 18 et 60 ans au moment de l'admission.

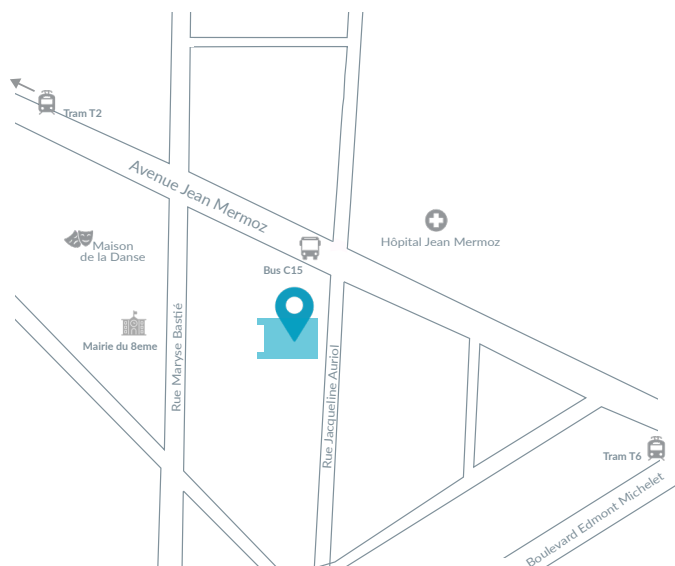
Déroulement de la procédure d'admission :

- Envoi d'un dossier de candidature (*dossier transmis par mail ou courrier et disponible sur le site de la Fondation ARHM*).
- Entretien de pré-admission en présence de la cheffe de service et de la coordinatrice du DALIAA.
- Réalisation d'évaluations par l'équipe permettant de définir les possibilités d'accompagnement.
- Commission d'admission avec l'équipe du dispositif et la direction.

CONTACT

Tél. : 06 67 56 76 25
contact.daliaa@arhm.fr

DALIAA
Immeuble Quadrille
18 rue Jacqueline Auriol
69008 Lyon



ACCÈS

Bus C15 : arrêt Maryse Bastié
Tram T2 : arrêt Bachut Mairie du 8ème
Tram T6 : arrêt Mermoz Californie
Métro D : station Mermoz Californie (800m à pied)

www.fondationarhm.fr

arhm
FONDATION

 **PLÉIADE**
Accompagnement
et hébergement

DALIAA

**Dispositif d'accompagnement au
logement inclusif pour adultes autistes**

Mise en page : Design'it - Impression : Service imprimerie Fondation ARHM - Septembre 2025.

CONTACT

Tél. : 06 67 56 76 25
18 rue Jacqueline Auriol
69008 LYON

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi
9h à 12h30 et 13h30 à 17h

PRÉSENTATION

Le Dispositif d'accompagnement au logement inclusif pour adultes autistes (DALIAA) est un dispositif innovant à caractère expérimental pour des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme.

Il s'adresse à des adultes :

- Ayant un diagnostic des troubles du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle,
- Disposant d'une aptitude au travail et/ou à l'autonomie,
- Sachant se déplacer seuls dans les transports,
- Disposant de ressources (allocation adulte handicapé /AAH, salaire).

Le dispositif a une capacité de 5 places.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

L'entrée dans le dispositif commence par la signature du contrat d'accompagnement :

- Si la personne ne dispose pas de logement, des recherches auprès de bailleurs sociaux ou privés débutent.
- Si la personne dispose d'un logement, l'accompagnement se portera sur les actions éducatives visant le maintien à domicile.

L'accompagnement se déroule sur 18 mois. Il est possible de le prolonger de 12 mois en fonction des besoins de la personne.

L'équipe intervient au domicile de la personne, sur le lieu ressource du dispositif ainsi que tous les lieux convenus et appropriés où s'exercent les activités sociales, éducatives et culturelles.

Les interventions sont possibles sur des plages horaires spécifiques :

- Du lundi au jeudi de 9h à 19h
- Le jeudi de 9h à 18h

L'ÉQUIPE

La composition de l'équipe est la suivante :

- Direction
- Cheffe de service
- Coordinatrice du parcours
- Neuropsychologue
- Ergothérapeute

LES MISSIONS

Le DALIAA permet à la personne :

- D'élaborer un projet de logement autonome,
- De rechercher un logement de droit commun et d'y accéder,
- D'aménager dans un nouveau cadre de vie,
- De se maintenir dans un logement avec un accompagnement social.

Le dispositif propose des accompagnements individuels spécifiques sur le volet logement :

- Accompagnement vers le logement : définition du projet et recherche de logement,
- Accompagnement au relogement : aide à l'installation,
- Accompagnement dans le logement : aide au maintien.

Il favorise également l'inclusion sociale individuelle et/ou collective via :

- La participation à des activités culturelles, de loisirs, sportives,
- Des propositions de groupes d'habiletés sociales,
- L'appropriation du quartier.

Informatique et libertés

La réglementation relative à la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elle vise à mieux protéger les données recueillies, nécessaires à l'accompagnement.

Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont à l'usage exclusif de l'établissement qui accompagne la personne concernée.

Celle-ci dispose de droits d'accès, de rectification, de transmission de ces données et du droit d'effacement dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, la demande peut être adressée par :

- Courrier à :
DPO - Fondation ARHM
290, route de Vienne – BP 8252 - 69355 LYON CEDEX 08
- Mail à l'adresse dpo.rssi@arhm.fr